



Compte-rendu de

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2024

Le 10 août 2024 à 9 heures 30, les membres de l'association "L'Arméloise" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire 2024 sur convocation écrite (envoyée par mail).

L'assemblée est présidée par M. Didier JOLY, assisté de Patrice MILLOT (vice-président), Françoise BOUSQUET (Trésorière) ; Robert BLONDEL (Secrétaire-Adjoint) et Bernard SARRAZIN (Secrétaire).

Sont présents :

Mmes : Albanet Caroline, Betton Catherine, Bousquet Françoise, Doré Marie, Martin Evelyne, Oustric Annie,

MM. Amar Rémi, Blanchet Charles, Blondel Robert, Bodo Claude, Bonnebouche Jean-Paul, Bousquet Patrick, Bouyer Daniel, Chapoutot Lucas, Derollez Claude, Doré Thierry, Duquesne Daniel, Faure Georges, Gallais Daniel, Geneville Arnaud, Grassin Vincent, Guillemot Thierry, Guiny Michel, Heligon Yves, Hochet Paul, Joly Didier, Laverne Frédéric, Lecomte Bruno, Lejeune Jean Paul, Lucas Yves, Mamou Claude, Millot Patrice, Plantegenest Thierry, Robert Jean Louis, Sarrazin Bernard, Sergent Philippe et Tremoureux Philippe

Cette liste est établie à partir de la feuille de présence. Sont ainsi dénombrés 37 présent(e)s et 19 représenté(e)s soit un total de 56 sur 88 membres au 10 août. Le quorum (44) est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Elections au Conseil d'Administration
 - Présentation des candidats
 - Désignation des accesseurs
 - Élections du tiers sortant (5 postes à pourvoir)
 - Résultats du vote
4. Séance Questions/Réponses en présence de Mme le maire de Saint Armel
5. Autres questions diverses

1. Rapport moral du Président

J'ai donc l'honneur de vous présenter, pour la 5^{ème} fois, ce rapport moral.

Il commencera par le bilan de nos activités, qui sera accompagné de quelques photos représentatives de tout ce que nous avons fait.

Avant cela, je souhaite souligner le fait que nous continuons à enregistrer un nombre élevé d'adhérents, puisque à la date d'aujourd'hui nous sommes aux alentours de 90, en comptant les 7 adhérents de semaine dernière. Selon nos informations, ce n'est pas le cas de beaucoup d'associations similaires, qui voient décroître le nombre de leurs adhérents.

Pour information, environ 40% de nos adhérents n'ont pas de mouillages, et 30% ne sont pas résidents de St Armel.

Cependant, si nous sommes satisfaits de maintenir un nombre aussi élevé d'adhérents, le constat est que ce sont très majoritairement des retraités. Je reviendrai sur ce point un peu plus tard.

Au cours de la saison qui s'est achevée ces derniers jours, nous vous avons proposé :

- La **soirée festive d'automne**, avec une quarantaine de personnes et un duo armélois de cornemuse et bombarde
- **Trois conférences** en novembre, février et mars, dites des « Jeudi de l'Arméloise », avec entre 30 et 40 personnes à chaque fois, centrées sur la découverte de la flore et de la faune caractéristiques des zones marines qui bordent la côte de St Armel. Ces sujets nous ont permis de **mieux comprendre les enjeux du renouvellement de l'AOT**.
- La remise habituelle, grâce à votre générosité, d'un **chèque de soutien à la SNSM** d'un montant de **474 Euros**
- Le **nettoyage de la plage de Lasné** début avril, avec quelques épaves logées au fond de Porh Lann.
- Le 20 juillet a eu lieu la **sortie Raz-Cailloux**, qui pour la première fois a été partagée avec l'AUMIA (association de l'île d'Arz) et les MSG (Le Logeo). Le temps incertain a empêché plusieurs voiliers de participer, mais nous étions quand même environ 25 personnes avec 4 bateaux à moteur et 2 voiliers, dont la chaloupe l'Ildaraise. Un très bon moment de convivialité et de partage, comme d'habitude !
- Une **nouveauté 2024** : en mai et juin, nous avons proposé deux **ateliers pêche**, auxquels ont participé 12 personnes de 4 associations différentes. Puis nous sommes passés de la théorie à la pratique avec deux sorties en mer en juin et juillet, autour des îles de Houat et Hoëdic, avec à chaque fois 3 bateaux et 8 pêcheurs.
- Le 1^{er} août, la **conférence de la jeune navigatrice morbihannaise Hermine Le Mintier** sur sa traversée de l'Atlantique en solitaire sur un bateau de 6,5m. Cette conférence a été proposée par nos amis de l'APPC (plaisanciers du port du Crouesty), à qui nous avons prêté une aide matérielle appréciée. 83 personnes ont participé, très satisfaites de ce moment d'aventure et d'émotions.
- Le 3 août, nous avons organisé pour la première fois une **séance d'information** destinée à tous les plaisanciers de St Armel, centrée sur les évolutions réglementaires en matière de sécurité, sur les caractéristiques des mouillages et enfin sur la biodiversité marine locale. À l'unanimité, les participants ont souligné l'intérêt de cette séance. Et, cerise sur le gâteau, nous avons enregistré 6 adhésions nouvelles. Merci à la mairie qui a transmis notre invitation aux usagers des mouillages !
- Et en plus de tout cela, plusieurs d'entre nous ont participé à l'une ou l'autre des activités proposées en partenariat avec les associations des Mouillages Sarzeautins du Golfe, et de l'APPC du Crouesty, qui fait beaucoup de formation sur la sécurité ou l'utilisation des radios VHF.

Cette saison 2023-2024 a confirmé tout **l'intérêt de partager nos activités** avec d'autres associations proches géographiquement. Sachez que cette initiative de l'Arméloise devrait être étendue l'année prochaine à toutes les associations membres de l'UNAN 56, vous permettant ainsi d'accéder à un nombre encore plus grand d'activités de plus en plus diversifiées.

Du côté de l'UNAN 56 enfin, notre association est toujours bien représentée avec la participation très active de Bernard SARRAZIN, de Fred LAVERNE et de Patrice MILLOT, engagé aussi pour sa part dans les instances nationales, et enfin de moi-même en qualité de VP de l'UNAN 56 chargé des animations partagées. Je représente également l'UNAN 56 au conseil des associations du Parc Naturel Régional, où j'ai été élu délégué-général chargé des relations avec le PNR.

Pour l'Arméloise, ceci permettra dans tous les cas une relation très étroite avec le PNR.

Et pour l'année qui vient ?

Le nouveau CA, qui sera élu tout à l'heure, devra établir le programme détaillé pour la saison 24-25. Voici cependant quelques propositions de l'actuel CA :

- Nous pourrions organiser à nouveau à l'automne une soirée conviviale, ouverte aux conjoints.
- Nous devrions continuer, comme déjà évoqué, dans la mutualisation des activités avec d'autres associations, en élargissant à d'autres associations.

- *Les Jeudis de l'Armeloise pourraient continuer, sur des thèmes à préciser. Si vous avez des propositions de thème, elles seront les bienvenues !*
- *Et bien sûr nous pourrions continuer les activités habituelles comme :*
 - *Le nettoyage de la plage de Lasné*
 - *La Semaine du Golfe*
 - *La sortie Raz-Cailloux*
- *Nous pourrions aussi renouveler la séance d'information aux plaisanciers*
- *Parmi les idées nouvelles, nous pourrions proposer une intervention devant les écoliers de l'école primaire de St Armel, autour des thèmes de la mer et des bateaux.*
- *Si vous avez des propositions d'activités, n'hésitez pas à nous les transmettre. Il est en effet nécessaire de sans cesse renouveler et enrichir notre offre, pour maintenir le bon niveau d'adhérents de ces dernières années.*

Remerciements :

Pour finir, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour que vive notre association.

Je commencerai par les membres du bureau, Françoise, Bernard, Robert et Patrice – avec une mention très spéciale pour Robert et Patrice, qui vont bientôt quitter le bureau après de nombreuses années de participation.

Je continuerai par les autres membres du CA, avec qui les échanges d'idées sont toujours très productifs.

Et enfin, je n'oublierai pas tous ceux parmi vous qui répondent présent quand il faut retrousser les manches, y compris pour d'autres associations que l'Armeloise, ou pour aider la commune.

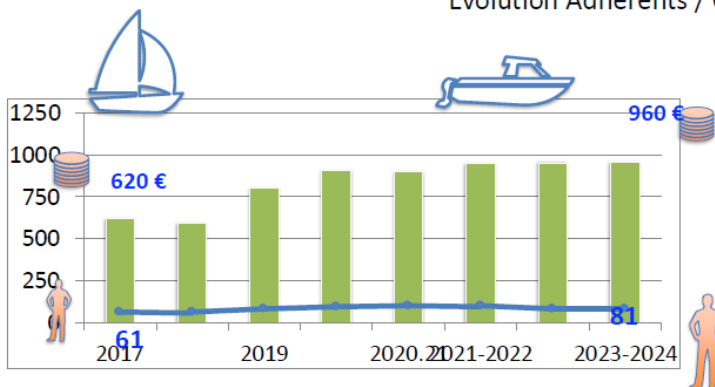
Si l'Armeloise continue à démontrer un haut niveau de dynamisme et engagement, je voudrais souligner cette année l'état d'esprit qui nous caractérise. Celles et ceux qui nous rendent visite sont souvent frappés par ce mélange de convivialité, de simplicité, d'esprit d'équipe, et de disponibilité qui est la marque de l'Armeloise.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

2- Rapport financier de la trésorière

Rapport financier AG 2024

Evolution Adhérents / Cotisations



- Adhérents : l'association reste stable avec 81 cotisations reçues, dont 4 nouveaux adhérents)
- A noter 7 nouveaux adhérents au 1er août
- Le montant des cotisations à fin juillet est de 960 €

- Rappel : La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet.

==> pour 2024/2025 l'appel à cotisation est ouvert depuis le 1er AOÛT 2024

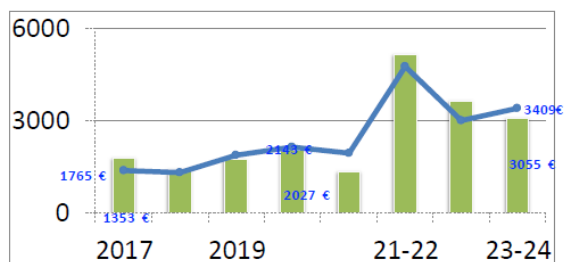
Rapport financier AG 2024

Dépenses Août 2023 / Juillet 2024		Recettes Août 2023 / Juillet 2024	
Thèmes	Montant €	Thèmes	Montant €
Cotisation UNAN 56	220,00	Cotisation Armeloise	960,00
Dons SNSM	435,00	Dons SNSM	474,00
Cotisation Comité coordination	35,00	Subvention Mairie ST Armel	150,00
Assurance	104,70	Intérêts	0,61
Internet	129,60	Recettes Fêtes 2 cales	500,00
Fête 25 novembre	522,50	Entrées repas 25 novembre	510,00
Frais Animations - déplacement	739,75	Cotisation retard	17,00
Raz Cailloux	113,70	Ventes Polos	42,50
Commande Vareuses Casquettes	587,30	Ventes Fanions	20,00
Commande Vareuses Casquettes	168,00	Ventes portes d'és	37,00
		Ventes Casquettes	67,00
		Cannes à pêche	5,00
		Ventes Vareuses Casquettes	614,00
		Adhésion 24/25	12,00
Cumul	3055,55	Cumul	3409,11

- Achats commandes
- Fête du 25 novembre
- Dons SNSM 2023 - 435 €

- Recettes Fêtes des 2 cales
- Ventes articles L'Armeloise - 172 €

Evolutions des Recettes et Dépenses



Rapport financier AG 2024

Comptes : au
31/07/24

31 juillet 2024

CA	01/08/2020	31/07/2021	31/07/2022	29/07/2023	31/07/2024
Compte courant	821	1 432	1 158	459	1 024
Livret A	2 866	2 881	2 895	2 933	3 018
Espèces					
Parts sociales	20	20	20	20	20
Total	3 706	4 333	4 073	3 412	4 062

STOCKS	31/07/2024
Verres	65
Casquettes	5
Casquettes Mousqueton	9
Portes clés	60
Fanions	105
Cannes à pêche enfants	4
Polos XL	10
Polos XXL	4

- Le livret - stable à 3 000 €
- Le compte courant s'élève à 1 024 € (474 € à verser à la SNSM)

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

3. Elections au Conseil d'Administration

Le conseil d'Administration peut être composé de 12 membres, mais n'est toujours composé que de 11 membres.

Présentation des candidats :

Le tiers sortant 2024 est composé de 5 membres

- Catherine Betton qui se représente
- Robert Blondel qui ne se représente pas
- Gilbert Guyomarc'h qui ne se représente pas
- Patrice Millot qui ne se représente pas
- Bernard Sarrazin qui se représente

Autres candidatures :

- Caroline Albanet
- Jean-Paul Bonnebouche
- Jean-Paul Lejeune

Un appel est lancé aux adhérents présents pour éventuellement compléter le nombre de membres possibles. Aucune candidature supplémentaire. Par ailleurs, l'assemblée valide le fait que le vote soit réalisé à main levée.

Résultats du vote :

- Caroline Albanet est élue à l'unanimité (voix des 37 présents et 19 pouvoirs)
- Catherine Betton est élue à l'unanimité (voix des 37 présents et 19 pouvoirs)
- Jean-Paul Bonnebouche est élu à l'unanimité (voix des 37 présents et 19 pouvoirs)
- Jean-Paul Lejeune est élu à l'unanimité (voix des 37 présents et 19 pouvoirs)
- Bernard Sarrazin est élu à l'unanimité (voix des 37 présents et 19 pouvoirs)

Le conseil d'Administration restera composé de 11 membres

4. Séance Questions/Réponses en présence de Mme le maire de Saint Armel et M. Tremoureux Philippe, 1^{er} adjoint :

Les échanges ont porté sur le renouvellement de l'A.O.T. (Autorisation d'Occupation du Territoire) et la délégation de la gestion des mouillages à la CPM (Compagnie des Ports du Morbihan).

La dernière AOT date de 2006. Depuis beaucoup de choses ont changé et une attention toute particulière est apportée aux zones de zostères (naines et marines). Cela entraîne la disparition de certaines zones de mouillages dans le projet ; c'est le cas des zones du Ludré et de Corn Bihan

Le nombre de mouillages pour les plaisanciers sera maintenu à 182. Pour y parvenir les zones restantes seront reconfigurées : modifications à Lasné (pas de demande pour les bateaux de petite taille) et augmentation du nombre de places au Passage en pleine eau vers Quistinic.

Les annexes, qui sont indispensables pour rejoindre les embarcations au mouillage, peuvent poser problème en cas de tempête hivernale. Des études au cas par cas sont menées, racks, mutualisation etc...

Il est acté avec la mairie que le comité consultatif des mouillages sera réactivé à l'automne, avec comme thème principal la présentation des propositions de rangement des annexes, zone par zone. La modification du règlement des mouillages à propos du rangement des annexes pourra aussi être à l'ordre du jour.

Enfin, il est annoncé que la délégation de la gestion des mouillages à la CPM par la mairie serait mise en œuvre le 1er janvier 2025.

5. Autres questions diverses.

- **Possibilité de déclarer la conduite accompagnée d'une personne âgée d'au minimum 16 ans n'ayant pas le permis de plaisance pour conduire un bateau de plaisance à moteur :**
L'information est rappelée par un adhérent. Il faut préciser que l'accompagnateur doit posséder son permis depuis 3 années (au minimum) et ne doit pas être l'objet d'une décision de retrait du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur.
Le document est disponible sur internet sur le lien : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14675.do
Ce document a également été transmis avec la revue de presse du 13-08-2024
- Échanges avec l'assemblée sur les animations à proposer pour diversifier notre offre et attirer des nouveaux adhérents, si possible actifs : diverses idées ont été exprimées, qui seront étudiées par le prochain CA pour le programme de la saison 2024/2025.

Le Président



Didier Joly

Le Secrétaire



Bernard Sarrazin